

importance pour déterminer notre héritage éternel futur. Melvin J. Ballard fait la recommandation suivante : «N'espérons-nous pas, ne nous attendons-nous pas à avoir un héritage dans le royaume céleste, même sur cette terre dans son état racheté et sanctifié? [D&A 88:25,26; 130:9]. Quelles sont les conditions dans lesquelles nous pouvons obtenir cet héritage? La loi de la dîme est la loi de l'héritage. Elle y conduit. Nul ne peut espérer ou s'attendre à avoir un héritage sur ce globe céleste s'il n'a pas payé sa dîme. En payant une dîme honnête, il crée un droit et un titre à cet héritage et il ne peut l'assurer à aucune autre condition qu'en se conformant à cette condition et aux autres justes conditions; et c'est là une des choses tout à fait essentielles» (dans Conference Report, octobre 1929, p. 51).

D&A 119:7. La dîme, un exemple et une épreuve pour les pieux de Sion

La révélation de la section 119 établit le principe de la dîme comme exemple pour tous les pieux de Sion (D&A 119:7).

Le président Joseph F. Smith explique pourquoi la loi de la dîme a valeur d'épreuve pour les saints : «Par ce principe (la dîme) on mettra à l'épreuve la loyauté du peuple de notre Église. Par ce principe on saura qui est pour le royaume de Dieu et qui est contre. Par ce principe on verra qui est décidé à faire la volonté du Seigneur et à garder ses commandements, sanctifiant ainsi le pays de Sion en Dieu, et qui est opposé à ce principe et s'est retranché des bénédictions de Sion. Une grande importance se rattache à ce principe, car c'est par lui que l'on saura si nous sommes fidèles ou infidèles» (*Doctrine de l'Évangile*, p. 188).

Utilisation des fonds de l'Église

Section 120

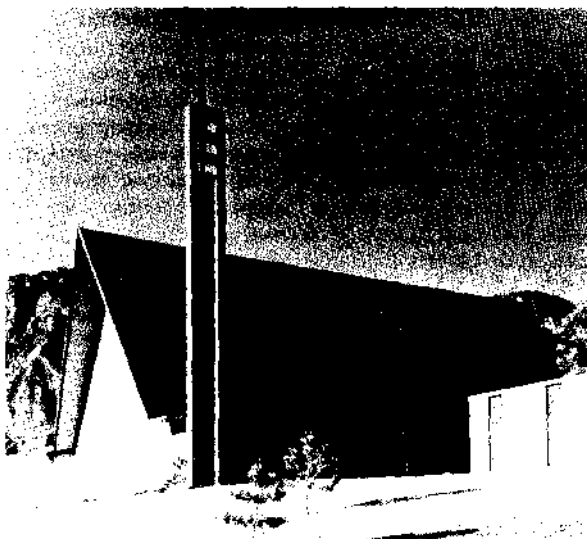
Cadre historique

Quand le Seigneur créa la loi de la dîme dans notre dispensation (voir D&A 119), il expliqua qui avait la responsabilité de gérer la dîme de l'Église. Le 8 juillet 1838, le prophète Joseph Smith reçut la révélation «faisant connaître l'utilisation des biens dîmés cités dans la précédente révélation» (*History of the Church*, 3:44).

Notes et commentaire

D&A 120:1. Comment la dîme est-elle administrée dans l'Église ?

En avril 1911, la Première Présidence de l'Église (Joseph F. Smith, Anthon H. Lund, John H. Smith) donnaient l'explication suivante de l'utilisation de la dîme : «Il peut être profitable de dire un mot au sujet des revenus de l'Église. Les saints des derniers jours croient en la dîme. C'est un principe de leur foi. C'est une observance essentielle remontant à l'époque patriarcale, comme le rapporte la Bible. Elle fut établie dans l'Église en 1838. La façon de la payer et de l'utiliser est révélée par l'autorité divine et apparaît dans les livres de l'Église depuis cette date. Les autorités de l'Église elles-mêmes s'y conforment religieusement. Elle n'est pas la propriété du président. Il ne la réclame pas ni ne la recueille. La dîme est reçue par les évêques locaux des paroisses respectives qui sont sous la supervision des présidents des pieux locaux. L'ensemble du revenu est comptabilisé pour l'évêque président de l'Église et est sous sa direction. Dans son bureau se trouvent les registres complets de toute la dîme payée chaque année. Chaque payeur de dîme



L'argent de la dîme permet la construction de chapelles

trouvera sa comptabilité dans ce bureau. La totalité des recettes et des dépenses y est notée dans le moindre détail. Un comité d'apurement, composé d'hommes bien connus de leurs concitoyens pour leur indépendance d'esprit et leur intégrité dans les affaires, qui ne font pas partie des autorités dirigeantes de l'Église, et qui sont choisis par la conférence générale, fait une inspection approfondie et leur font annuellement rapport. Les fonds ainsi reçus ne sont pas la propriété du président de l'Église ni de ses associés, ni de l'évêque président, ni des évêques locaux. Ils appartiennent à l'Église et sont utilisés pour les objectifs de

l'Église» (dans Clark, *Messages of the First Presidency*, 4:228, 229).

Le président J. Reuben Clark fils explique comment la dîme est administrée :

« Sous la direction de la Première Présidence, un budget est établi avec autant de précision que possible le premier de l'an, budget qui contient toutes les dépenses envisagées sur la dîme. Ce budget est le résultat de l'examen soigneux du département responsable de l'utilisation des fonds.

Ce budget est alors proposé au conseil pour l'emploi de la dîme, conseil composé, comme le prévoit la révélation, de la Première Présidence, du Conseil des Douze et de l'épiscopat président. Ce conseil examine le budget ainsi proposé et en discute, approuvant ou désapprouvant, selon le cas, tel ou tel point, mais passant finalement le budget.

« Le budget approuvé, tel qu'il sort de cette réunion, est alors confié pour les dépenses à un comité des dépenses. Ce comité examine et autorise alors les dépenses sur la dîme. De sorte qu'il y a un contrôle absolu de la dîme qui est payée dans l'Église. Aucune somme n'est dépensée sans approbation et autorisation de ce comité» (dans *Conference Report*, octobre 1943, p. 12).

Ceux qui paient la dîme le font avec la foi que les fonds seront convenablement dépensés selon les besoins du royaume du Seigneur. Les contributions à d'autres fonds de l'Église sont appliquées à des aspects précis de l'œuvre du Seigneur connus à l'avance par le donateur, par exemple l'entraide, le travail missionnaire et le fonds de construction.

Constitution de la prêtrise

Section 121

Cadre historique

Le 27 octobre 1838, Lilburn W. Boggs, gouverneur du Missouri, publia l'infâme ordre d'extermination qui disait entre autres : « Les mormons doivent être traités comme des ennemis et doivent être exterminés ou chassés de l'État, si c'est nécessaire pour le bien public » (*History of the Church*, 3:175). Quatre jours plus tard le prophète et plusieurs dirigeants de l'Église étaient livrés par trahison entre les mains des Missouriens à Far West. Pendant les semaines qui suivirent, Joseph Smith et ses collaborateurs furent insultés et maltraités, obligés de se rendre à Independence puis à Richmond, et puis furent, le 30 octobre 1838, incarcérés à la prison de Liberty (Missouri) (voir *History of the Church*, 3:188, 189, 215). Ces hommes n'avaient été condamnés pour aucun délit; néanmoins ils furent détenus en prison pendant plusieurs mois.

Le prophète Joseph Smith et ses compagnons (Hyrum Smith, Lyman Wight, Caleb Baldwin, Alexander McRae et, une partie du temps, Sidney Rigdon) souffrirent beaucoup pendant qu'ils étaient détenus, attendant d'être jugés sur de fausses accusations : « Beaucoup de traitements inhumains leur furent infligés pendant qu'ils s'y trouvaient. Une nourriture insuffisante et qui n'était pas convenable fut leur menu quotidien, et parfois seule l'inspiration du Seigneur les empêcha de prendre de la nourriture empoisonnée, à laquelle tous n'échappèrent pas. [Alexander McRae dit : « Nous ne pouvions la manger que lorsque nous y étions obligés par la faim » (Roberts, *Comprehensive History of the Church*, 1:521).]

« La prison n'avait pas de lits, de sorte qu'ils étaient obligés de chercher le repos sur des lits de paille mis sur une planche dure et un sol de pierre. On leur permettait très peu de contacts avec le monde extérieur, surtout pendant le premier mois environ de leur incarcération. Et ceci à un moment crucial où les saints des derniers jours étaient au maximum des persécutions

au Missouri et avaient absolument besoin de leur chef et prophète » (Dyer, *Refiner's Fire*, pp. 275, 276).

Il leur était de temps en temps permis de recevoir des visites d'amis à la prison et il leur était permis d'envoyer et de recevoir de la correspondance. Entre le 20 et le 25 mars 1839, le prophète dicta une longue lettre qui fut signée par tous les prisonniers (en fait, il y eut deux lettres, même si le prophète considérait la seconde comme la suite de la première). Le président Joseph Fielding Smith écrit à propos de cette correspondance : « C'est une des lettres les plus extraordinaires qui aient jamais été écrites par une main d'homme. En fait, elle fut le résultat d'une humble inspiration. C'est une prière et une prophétie et une réponse par révélation du Seigneur. Seule une âme noble remplie de l'esprit de l'amour du Christ pouvait écrire une telle lettre. Compte tenu [de leurs souffrances], il n'est pas étonnant que le prophète ait, dans l'angoisse de son âme, appelé au secours. Et cependant, de sa fervente supplication se dégage l'esprit de tolérance et d'amour pour son prochain » (*Church History and Modern Revelation*, 3:176).

Orson Pratt, sous la direction du président Brigham Young, a extrait les sections 121, 122 et 123 de cette lettre et les a incluses dans l'édition de 1976 des *Doctrine et Alliances*. L'édition des *Doctrine et Alliances* qui contenait ces trois sections fut soutenue comme Écriture à la conférence de l'Église d'octobre 1880 (on trouvera le texte complet des lettres dans *History of the Church*, 3:289–305).

Le texte des lettres publié dans le *Times and Seasons* ne contenait pas certaines parties des lettres originales que l'on trouve dans les *Doctrine et Alliances*. L'Église réorganisée attira l'attention sur ce fait et contesta le texte des *Doctrine et Alliances*. Mais les lettres originales qui se trouvent maintenant dans les archives de l'Église ont confirmé le texte publié dans les *Doctrine et Alliances* (voir *Deseret Evening News*, 27 juin 1896, p. 4).